

711 Nom de collectivité – Autre responsabilité principale

Définition

Cette zone contient, sous forme de point d'accès, le nom d'une collectivité considérée comme ayant une autre responsabilité principale dans une œuvre. Si la notice est créée selon des règles de catalogage qui ne reconnaissent pas la notion de point d'accès principal ou si le format source n'identifie pas séparément le point d'accès principal, tous les noms de collectivités utilisés comme points d'accès sont entrés en zone 711.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Les indicateurs sont ceux de la zone 710.

Sous-zone(s)

Les sous-zones sont celles de la zone 710.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Les remarques sur le contenu de la zone 710 s'appliquent ici.

Zone(s) connexe(s)

- 200 Titre et mention de responsabilité
Sous-zone \$f : Première mention de responsabilité. Les données de la zone 200 sont enregistrées telles qu'elles figurent sur la ressource. Lorsqu'il y a plusieurs noms dans la première mention de responsabilité, les noms suivant le premier seront le plus souvent des noms d'entités ayant une autre responsabilité principale ; s'il s'agit de noms de collectivités, ils seront entrés en zone 711 sous forme de points d'accès.
- 710 Nom de collectivité – Responsabilité principale
Lorsque la zone 711 est utilisée uniquement pour les noms de collectivité ayant une autre responsabilité principale, la zone 710 (ou 700) doit être présente. Si la zone 711 est utilisée parce que les règles de catalogage ne reconnaissent pas la notion de point d'accès principal ou si le format source n'identifie pas le point d'accès principal, il n'y aura pas de zone 710 (ou 700) .
- 712 Nom de collectivité – Responsabilité secondaire
Les collectivités considérées comme ayant une responsabilité moindre que les collectivités nommées en zone 710 et 711 doivent être entrées en zone 712.

Exemple(s)¹

La forme des données présentes dans les exemples de la zone 710 s'applique ici.

¹ NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

Exemples propres à l'édition française : EX 2 ▲ et suivants.

- EX 1 ■
- | | | |
|-----|----|--|
| 710 | 01 | \$aPennsylvania.\$bState University.\$bDept. of Agricultural Economics and Rural Sociology |
| 711 | 01 | \$aPennsylvania.\$bAgricultural Experiment Station, University Park |

Les deux collectivités ont la responsabilité conjointe d'une ressource continue. Le nom apparaissant en second est considéré comme ayant une autre responsabilité principale.

EX 2 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- | | | |
|-----|----|--|
| 011 | 0# | \$a0242-1593 |
| 200 | 1# | \$aCahiers de grammaire\$bTexte imprimé |
| 530 | 1# | \$aCahiers de grammaire\$bToulouse |
| 710 | 02 | \$312005734\$aCentre de dialectologie et de linguistique\$cToulouse\$4070 |
| 711 | 02 | \$312531914\$aCentre national de la recherche scientifique\$cFrance\$bUnité de recherche associée\$c1033\$4070 |

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- | | | |
|-----|----|--|
| 011 | 0# | \$a0242-1593 |
| 200 | 1# | \$aCahiers de grammaire\$bTexte imprimé |
| 530 | 1# | \$aCahiers de grammaire\$bToulouse |
| 711 | 02 | \$312005734\$aCentre de dialectologie et de linguistique\$cToulouse\$4070 |
| 711 | 02 | \$312531914\$aCentre national de la recherche scientifique\$cFrance\$bUnité de recherche associée\$c1033\$4070 |

Deux centres de recherche ont la responsabilité conjointe de la revue « Cahiers de grammaire ». La notice est une notice établie pour le réseau de l'ISSN, partiellement conforme à l'ISBD : la zone du titre et de la mention de responsabilité y est incomplète.

EX 3 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- | | | |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aSchéma de cohérence territoriale du pays entre Seine et Bray\$bTexte imprimé
\$econcilier évolutions démographiques et gestion de l'espace\$fINSEE Haute-Normandie ; Syndicat mixte du pays entre Seine et Bray |
| 710 | 02 | \$311864540\$aInstitut national de la statistique et des études économiques\$cFrance
\$bDirection régionale\$cRouen\$4070 |
| 711 | 02 | \$316218203\$aSyndicat mixte du pays entre Seine et Bray\$4070 |

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- | | | |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aSchéma de cohérence territoriale du pays entre Seine et Bray\$bTexte imprimé
\$econcilier évolutions démographiques et gestion de l'espace\$fINSEE Haute-Normandie ; Syndicat mixte du pays entre Seine et Bray |
| 711 | 02 | \$311864540\$aInstitut national de la statistique et des études économiques\$cFrance
\$bDirection régionale\$cRouen\$4070 |
| 711 | 02 | \$316218203\$aSyndicat mixte du pays entre Seine et Bray\$4070 |

La ressource a deux collectivités auteurs qui partagent la même fonction.

EX 4 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- | | | |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aPratiques artistiques pour tous\$bTexte imprimé\$eun abécédaire pour partager des questionnements, aller plus loin\$fADDIM de l'Ain ; Résonance contemporaine
\$g[rédigé par Alain Goudard] |
| 702 | #1 | \$313758078\$aGoudard\$bAlain\$f1958-....\$4710 |

- 710 02 \$314557586\$aAssociation départementale pour la diffusion et l'initiation musicale
\$cAin\$4070
- 711 02 \$313947079\$aRésonance contemporaine\$cBourg-en-Bresse\$4070

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- 200 1# \$aPratiques artistiques pour tous\$bTexte imprimé\$eun abécédaire pour partager des questionnements, aller plus loin\$fADDIM de l'Ain ; Résonance Contemporaine \$g[rédigé par Alain Goudard]
- 702 #1 \$313758078\$aGoudard\$bAlain\$f1958-....\$4710
- 711 02 \$314557586\$aAssociation départementale pour la diffusion et l'initiation musicale
\$cAin\$4070
- 711 02 \$313947079\$aRésonance contemporaine\$cBourg-en-Bresse\$4070

La ressource a deux collectivités auteurs qui partagent la même fonction.

EX 5 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- 200 1# \$aTake Bach\$bEnregistrement sonore\$fJohann Sebastian Bach, comp.\$garranged by Jacques Loussier\$gJacques Loussier trio, trio instr. [et] Güher & Süher Pekinel, duo instr.
- 702 #1 \$311889790\$aBach\$bJohann Sebastian\$f1685-1750\$4230
- 702 #1 \$313896817\$aLoussier\$bJacques\$f1934-....\$4030
- 710 02 \$313986552\$aTrio Loussier\$4545\$4oie
- 711 02 \$313905705\$aGüher & Süher Pekinel\$4545\$4oie

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- 200 1# \$aTake Bach\$bEnregistrement sonore\$fJohann Sebastian Bach, comp.\$garranged by Jacques Loussier\$gJacques Loussier trio, trio instr. [et] Güher & Süher Pekinel, duo instr.
- 702 #1 \$311889790\$aBach\$bJohann Sebastian\$f1685-1750\$4230
- 702 #1 \$313896817\$aLoussier\$bJacques\$f1934-....\$4030
- 711 02 \$313986552\$aTrio Loussier\$4545\$4oie
- 711 02 \$313905705\$aGüher & Süher Pekinel\$4545\$4oie

Deux ensembles musicaux ayant une responsabilité principale dans la création de la ressource. Ils font donc l'objet d'un point d'accès de responsabilité principale. Lorsque le point d'accès s'applique à un interprète, la sous-zone \$4 peut être répétée pour préciser la fonction exercée (pour les ensembles musicaux, en indiquant leur nature).

EX 6 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- 200 1# \$aCongresos de estudios vascos\$bRessource électronique\$e[actas]
- 327 #1 \$aVIIème Congrès d'études basques = Eusko Ikaskuntzaren VII. Kongresua = VII Congreso de estudios vascos, Biarritz 1948\$aVIIIème Congrès d'études basques = Eusko Ikaskuntzaren VIII. Kongresua = VIII Congreso de estudios vascos, Baiona, Ustaritz, 1954
- 710 12 \$aCongrès d'études basques\$d07\$f1948\$eBiarritz, Pyrénées-Atlantiques
- 711 12 \$aCongrès d'études basques\$d08\$f1954\$eBayonne / Ustaritz, Pyrénées-Atlantiques

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- 200 1# \$aCongresos de estudios vascos\$bRessource électronique\$e[actas]
- 327 #1 \$aVIIème Congrès d'études basques = Eusko Ikaskuntzaren VII. Kongresua = VII Congreso de estudios vascos, Biarritz 1948\$aVIIIème Congrès d'études basques = Eusko Ikaskuntzaren VIII. Kongresua = VIII Congreso de estudios vascos, Baiona,

Ustaritz, 1954

- 711 12 \$aCongrès d'études basques\$d07\$f1948\$eBiarritz, Pyrénées-Atlantiques
 711 12 \$aCongrès d'études basques\$d08\$f1954\$eBayonne / Ustaritz, Pyrénées-Atlantiques

Les actes de deux congrès sont réunis sur un même cédérom. Un point d'accès de responsabilité principale est établi pour chaque vedette de congrès

EX 7 ▲ Catalogues dégageant un point d'accès principal

- 200 1# \$aMobiliser des ressources locales en Afrique subsaharienne\$bTexte imprimé\$f[étude réalisée à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes, MAEE]
 \$g[par le] CERDI\$gsous la direction de Gérard Chambas\$gpréface de Christian
 Masset,...
- 702 #1 \$312556565\$aChambas\$bGérard\$4651
 710 01 \$315534597\$aFrance\$bMinistère des affaires étrangères et européennes\$4070
 711 02 \$311868206\$aCentre d'études et de recherches sur le développement international
 \$cClermont-Ferrand\$4070

Catalogues ne dégageant pas de point d'accès principal

- 200 1# \$aMobiliser des ressources locales en Afrique subsaharienne\$bTexte imprimé\$f[étude réalisée à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes, MAEE]
 \$g[par le] CERDI\$gsous la direction de Gérard Chambas\$gpréface de Christian
 Masset,...
- 702 #1 \$312556565\$aChambas\$bGérard\$4651
 711 01 \$315534597\$aFrance\$bMinistère des affaires étrangères et européennes\$4070
 711 02 \$311868206\$aCentre d'études et de recherches sur le développement international
 \$cClermont-Ferrand\$4070

Selon les règles françaises de catalogage², dans le cas d'études réalisées par une collectivité à la demande d'une ou de plusieurs autres, chaque collectivité exerce une responsabilité principale dans la création de l'œuvre. Elles font donc l'objet d'un point d'accès de responsabilité principale.

Dans le cas de ces études, on considère que les collectivités exercent la même fonction (auteur du texte) par rapport à la ressource : le code de fonction entré dans la sous-zone \$4 est donc identique dans les deux zones.

Dernière mise à jour : 28 juin 2011.

² Norme française AFNOR Z 44-059:1987 – *Choix des accès à la description bibliographique*. Voir paragraphe 1.1.2.3.